

Energie Eure-et-Loir

Note de synthèse du tableau de bord de la
distribution publique de gaz
déléguée par Energie Eure-et-Loir

Période 2011-2016

Expertise des distributions publiques de gaz au terme de l'exercice 2016 du délégataire
Gaz Réseau Distribution France.

Rappel du contexte de l'audit

La présente note de synthèse est établie consécutivement à l'analyse des éléments collectés tout au long des entretiens cités ci-dessus, qui avaient eux-mêmes pour finalité d'établir le tableau de bord des distributions publiques de gaz concédées par Energie Eure-et-Loir.

Le déroulement de la mission

La mission d'audit du service public de la distribution publique de gaz s'est déroulée le 14 Février 2018 dans les locaux du concessionnaire à Chartres en présence des représentants d'Energie Eure-et-Loir.

La mission sur site a été précédée de l'envoi au concessionnaire d'une demande de documents et d'informations nécessaires pour mener à bien l'audit.

Sur la base des premiers éléments reçus, une première série de questionnements ont été transmis au concessionnaire avant l'audit sur site, afin de permettre à celui-ci d'y répondre au mieux.

La mission sur site avait alors pour objectif principal d'obtenir de la part du concessionnaire des compléments d'informations sur les données transmises suite à cette demande, et ce, sur tous les aspects techniques, comptables, relatifs à la surveillance et à la maintenance des ouvrages et au service aux usagers.

Au terme de ces entretiens, il a été élaboré une demande d'éléments complémentaires afin de formaliser les engagements du concessionnaire, de préciser les points sur lesquels des productions documentaires étaient encore attendues et ce, compte tenu des échanges directs qui venaient d'avoir lieu.

Pour rappel, le tableau de bord des distributions publiques de gaz 2016 rassemble les informations disponibles pour les six derniers exercices (de 2011 à 2016).

Le périmètre des concessions confiées à GRDF par Energie Eure-et-Loir

Fin 2016, le périmètre concédé à GRDF par Energie Eure-et-Loir est composé de 26 communes du département.

Parmi l'ensemble concédé, 24 communes ont le service public de la distribution du gaz organisé par Energie Eure-et-Loir, dans le cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946. Il s'agit du périmètre dit « historique » sur lequel un tarif d'acheminement pérequé est appliqué. Par rapport à l'exercice 2015, 2 communes ont intégré le périmètre (Fontaine-Simon et Yermenonville) et 1 commune en est sortie (Bleury-Saint-Symphorien).

En outre, une commune, Boncourt, était présentée par GRDF comme une « DSP loi Sapin » jusqu'en 2015 et a été réintégrée au périmètre historique. Par conséquent pour les exercices 2015 et antérieurs, les données relatives à la commune de Boncourt apparaissent dans la catégorie "DSP loi Sapin" dans le tableau de bord et dans la catégorie "Historique" pour l'exercice 2016.

Pour la commune restante, Poupriy, l'exploitation du service de distribution de gaz a été attribuée à GRDF à la suite d'une procédure de mise en concurrence (DSP type « Loi Sapin »). Contrairement au périmètre « historique », le tarif d'acheminement pratiqué est propre au contrat de concession de cette commune.

Les 2 communes desservies en gaz propane sont concédées à Engie dans le cadre de la loi de dénationalisation, et exploitées techniquement par GRDF : Laons et Orgères-en-Beauce.

La suite de cette note présente d'abord les principales évolutions en termes d'accès à l'information qu'il a été possible de constater entre 2015 et 2016. Elle s'attache à analyser les indicateurs clés des concessions d'Energie Eure-et-Loir, à faire un retour sur les réponses du concessionnaire et à proposer des pistes d'approfondissement à mener par le Syndicat.

Les infrastructures de distribution publique

Les réseaux de distribution publique de 24 des 26 communes sont alimentées à partir du réseau de transport haute pression via 12 postes de détente faisant l'interface avec le réseau de distribution ; ouvrages situés en dehors du périmètre concédé.

Pour les 26 communes, au terme de l'exercice 2016, l'infrastructure de distribution compte 173,1 kilomètres de réseaux contre 164,6 fin 2015, soit une augmentation de 8 531 mètres (+0,5 %).

S'agissant de la constitution des réseaux implantés sur le périmètre, il convient de souligner qu'ils sont majoritairement exploités en moyenne pression B (97,6%), la part restante étant exploitée en moyenne pression C (2,4%). Ces proportions restent quasiment identiques à celles constatées sur 2015.

Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent quant à eux à 99,7% en polyéthylène (173 km) et 0,3% en acier (440 m).

Toutes les canalisations en acier sont protégées cathodiquement de façon active contre les phénomènes de corrosion.

L'âge moyen du réseau sur l'ensemble du périmètre atteint 15,7 ans fin 2016 (contre 15,1 ans fin 2015).

S'agissant des ouvrages de raccordement, il convient de noter :

- L'absence persistante d'un inventaire technique des branchements individuels ;
- La fin annoncée du programme de recensement (dit « RIO2 ») de fiabilisation de *l'inventaire in situ* des branchements collectifs à l'horizon de la fin 2017. **Il conviendra alors d'appréhender avec précision les résultats finaux de ce recensement et les conséquences du déversement des résultats dans les bases techniques du concessionnaire ;**
Quoi qu'il en soit il est dénombré 25 branchements collectifs à fin 2016, soit +400% par rapport à l'exercice précédent. L'ampleur de cet accroissement est la conséquence très majoritaire du recensement « RIO2 ».

Sur ce domaine, il convient également de souligner que le concessionnaire GRDF fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante (inactif et improductif) de 22,3%. Si ces statistiques présentées par le délégataire doivent être considérées avec réserve, elles amènent à s'interroger sur les actions spécifiques menées sur le territoire d'Energie Eure-et-Loir en termes de « promotion de l'usage du gaz », considérant qu'une part du tarif de distribution est allouée à cette activité.

S'agissant des équipements de réseaux constitutifs des biens concédés, il convient de noter :

- L'impossibilité d'avoir accès à l'intégralité du parc de robinets de réseau (incluant les vannes « non utiles » à l'exploitation). Il est ainsi toujours difficile d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage ;

La valorisation du patrimoine concédé et ses origines de financement

S'agissant des informations comptables, il est à noter l'absence des données concernant les communes de Laons et Orgères, informations non remises à ce jour par ENGIE.

Le patrimoine concédé exploité par GRDF en gaz naturel est immobilisé fin 2016 pour une valeur de 11 420 k€ amortie à 31,1%. Le périmètre "historique" représente 99,5% de cet ensemble et fait état, logiquement, d'une part amortie plus importante que celui de Poupry.

En 2016, la publication du décret n°2016-495 du 21 avril 2016 est venue préciser le contenu que le concessionnaire doit faire figurer a minima dans les comptes rendus annuels d'activité qu'il transmet aux autorités concédantes sur son périmètre de desserte exclusive (concessions « historiques »). **Ces dispositions ont notamment conduit le concessionnaire à établir :**

- **Un inventaire économique des ouvrages :**
 - **Distinguant les biens de retour des biens de reprise.**
 - **Précisant le premier niveau des origines de financement ainsi que la distinction entre biens de premier établissement et biens renouvelés.**
 - **Précisant leur valeur nette réévaluée (estimation de la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD fixé par la CRE).**
- **Un compte de régulation (dit « compte d'exploitation ») permettant d'estimer le niveau de participation des concessions d'Energie Eure-et-Loir à la péréquation tarifaire ; ceci par transposition des principes de fixation du tarif ATRD péréqué utilisés par la CRE pour définir la rémunération du concessionnaire.**

Il est à noter que GRDF n'a pas souhaité remettre l'inventaire économique ComEco pour la commune de Poupry.

Le concessionnaire estime à 12 250 k€ la valeur d'acquisition du patrimoine mis en œuvre pour réaliser le service public sur le périmètre historique dans les distributions de gaz naturel. Ce montant comprend :

- Les biens appartenant à Energie Eure-et-Loir (11 420 k€) ;
- Des biens de concessions voisines sur lesquelles s'effectue les dessertes d'Energie Eure-et-Loir (environ 202 k€) ;
- Des biens propres de GRDF (non concédés, valorisé à 628 k€).

La valeur nette réévaluée, c'est-à-dire la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD est estimée à 9 096 k€.

Si ces éléments d'ordre économiques permettent aujourd'hui de disposer d'une vision et d'informations complémentaires, ils ne peuvent en aucun cas se substituer à la réalité comptable propre à chaque contrat de concession. Ces deux approches peuvent coexister sans toutefois être comparées.

Ainsi, en considérant la comptabilité attachée aux contrats de concessions d'Energie Eure-et-Loir, il est également possible d'apprécier les origines de financement « indirectes » induites par les pratiques du concessionnaire en matière d'amortissement et de constitution de provisions (sur le périmètre « historique » particulièrement). Par cette approche, il ressort qu'au terme de l'exercice 2016, 15,6% des actifs concédés a été financé par la Collectivité et les tiers sous forme de remises gratuites, soit 1 784 k€. Plus précisément, ce montant se répartit de la façon suivante :

- 68 % est constitué des biens remis gratuitement aux termes des contrats précédents au moment de leur renouvellement et financé à leur origine par le concessionnaire ;
- Les 32 % restant concernent les remises gratuites effectives (remises de tranchées en coordination, remises d'ouvrages collectifs d'immeuble construits par des promoteurs...) financés ad initio par la collectivité et les tiers.

L'enregistrement de ces mécanismes est réalisé au compte 229 « droits du concédant » qui traduit, au terme du contrat, le droit au retour de la concession au bénéfice de l'autorité concédante. Ainsi il conviendra de continuer à maintenir une attention particulière sur l'accès aux informations d'origine comptables au cours des prochains exercices.

La cohérence des états d'inventaire

Ainsi qu'en dispose le contrat de concession, les biens nécessaires à la réalisation des services délégués font l'objet d'un double inventaire (technique/comptable) tenu à jour par le délégataire.

S'agissant des canalisations de distribution, en proportion des linéaires inventoriés, les taux de cohérence des inventaires tendent à se détériorer à l'échelle globale (passant de 96,51% à 94,62%) et à l'échelle communale (passant de 95,48% à 93,66%). Cette détérioration est principalement liée à la non-disposition des éléments comptables associés à Laons et Orgères.

S'agissant des ouvrages de raccordement :

- Rappelons l'in-comparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels (en l'absence d'un inventaire technique) ;
- Signalons que les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des écarts d'inventaire très significatifs, qui se traduisent par des sur-immobilisations comptables importantes.

Le traitement de ces écarts devrait intervenir, selon GRDF, à l'horizon 2018-2019, lorsque l'inventaire *in situ* évoqué plus avant sera finalisé. L'enjeu pour Energie Eure-et-Loir se situe essentiellement sur la méthode de rapprochement entre les deux inventaires qui sera décidée par GRDF et son impact au niveau des valeurs d'actifs et des origines de financement. Compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, il est essentiel que Energie Eure-et-Loir puisse être informé sur cette méthode préalablement à son application sur les inventaires, voire associé à l'élaboration de celle-ci.

Les évolutions des ouvrages concédés par nature de travaux

Le concessionnaire a été interrogé sur les chantiers de mise en service et de mise hors service qu'il a réalisés durant l'exercice 2016. Rappelons tout d'abord qu'en raison des délais d'enregistrement dans les inventaires, les travaux de mise en service ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effective des travaux et donc dans certains cas se propager sur l'exercice suivant. Il convient donc de distinguer les mouvements observés plus avant des mouvements décrits ci-après.

Plus concrètement, sur l'exercice 2016, 657 mètres de réseau ont été posés par le délégataire, la totalité dans le cadre de chantier d'extension. Les développements de réseau ont concerné quatre communes : Béville-Le-Comte (361 mètres), Chaudon (106 mètres), Roinville (96 mètres) et Digny (94 mètres).

Près de 62 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension, financés à hauteur de 6% par des remises gratuites. L'analyse des chantiers conduit à observer un coût unitaire moyen de canalisations de distribution de 100 €/m dans le cadre du développement du réseau.

Ces développements se sont accompagnés de la pose de 18 branchements individuels dans le cadre d'affaires individuelles pour un coût unitaire moyen de 1 136 €/u et aucun dans le cadre d'affaires globales (branchements de densification).

Soulignons que les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédé s'inscrivent à des niveaux qui restent insuffisants pour contenir l'accroissement de l'âge moyen de l'infrastructure.

La surveillance des réseaux en domaine public

L'infrastructure précisée ci-avant a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.

En 2016, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a été menée sur 11 des 26 communes desservies en gaz. Elle a concerné 31,6 kilomètres de réseaux, contre 34,3 km en 2015. Cette activité de surveillance a été l'occasion de la détection de 1 fuite sur le réseau. Rappelons que l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme¹, voire tous les ans pour certaines typologies de réseaux comme les aciers non protégés et dans leur première année pour les canalisations nouvellement mises en service.

S'agissant de la surveillance et de la maintenance des autres ouvrages concédés, il est nécessaire de souligner le refus du concessionnaire d'être transparent sur la répartition des actes de surveillance par identifiant d'ouvrage, et ce, malgré la mise à disposition pour un certain nombre de catégorie de biens d'états techniques par identifiant d'ouvrage.

Notons la mise à disposition, au titre de l'exercice 2016 des informations relatives au nombre de compteurs domestiques ou industriels nécessitant un ré-étalonnage.

Enfin notons la difficulté pour GRDF de rendre compte des dépenses effectives de maintenance curative et de maintenance préventive engagées à la maille des concessions d'Energie Eure-et-Loir. Une attention particulière pourrait être maintenue à cet égard pour les exercices à venir.

Les incidents d'exploitation et les interruptions de fourniture associées

Au cours de l'exercice 2016, ce sont 21 incidents qui ont affectés les ouvrages concédés, chiffre en augmentation de 6 unités par rapport à l'exercice 2015.

Rapporté au nombre d'usagers desservis, le taux d'incidents (0,88 inc. /100 usagers) atteint un niveau supérieur à celui constaté au cours du précédent exercice (0,67 inc. /100 usagers). Comparativement au taux d'incident moyen observé sur d'autres concessions auditées par AEC, le taux relevé au cours de l'exercice apparaît légèrement plus élevé.

La survenue de ces incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez 14 usagers, chiffre en hausse par rapport à 2015 (10 usagers coupés).

Concernant les causes d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés, les défauts par altération de l'intégrité des ouvrages demeurent la principale cause à hauteur de 38%. Viennent ensuite les déclenchements intempestifs de dispositif de sécurité à hauteur de 33% et les dommages causés par les activités humaines sur ou aux abords des ouvrages à 14%.

Les parties actives des branchements ressortent comme les éléments les plus fragiles de l'infrastructure de distribution. Les causes à l'origine de ces incidents semblent indiquer des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures, de blocages et grippages (c'est-à-dire de l'altération de l'intégrité ou de défaillances de leurs constituants) ; causes suggérant la vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites normales. Le fait que ces ouvrages soient le principal siège des incidents est de nature à motiver un inventaire technique précis des branchements individuels.

Enfin l'analyse des équipements en défaut met clairement en avant une fragilité des régulateurs de pression qui équipent les branchements. Les incidents sur ces équipements constituent 52% des défauts au titre de l'exercice 2016.

¹ Obligation de surveillance de l'intégralité des réseaux sur une période 4 années

La livraison de gaz aux usagers

Fin 2016, 2 373 usagers consommateurs de gaz naturel étaient raccordés sur le périmètre concédé contre 2 232 usagers au terme de l'exercice précédent. Le nombre d'utilisateur s'inscrit en hausse de 6% (+141 usagers). Concernant les usagers consommateurs de gaz propane, leur nombre s'élève à 127 sur les communes de Laons et Orgères-en-Beauce.

Les communes ayant connu les plus fortes augmentations du nombre d'utilisateurs sont Béville-le-Comte (+10 usagers) et Gas (+9 usagers). A contrario les communes ayant connu une légère baisse du nombre d'utilisateurs sont celles de Belhomert-Guehouville, Meauce, Roinville et Saint-Lubin-de-Cravant (-1 usager pour chacune des communes). Soulignons également que les communes de Revercourt et Saint-Lubin-de-Cravant sont celles qui affichent les taux de desserte² les plus élevés avec respectivement 100% et 72,1%.

Les quantités de gaz naturel acheminées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à 78 GWh, hors correction des effets du climat. Le volume de gaz distribué en 2016 affiche une hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent à périmètre constant. L'augmentation témoigne pour partie d'une rigueur climatique plus importante au cours de l'année 2016 par rapport à l'année précédente.

Les recettes issues de l'acheminement du gaz naturel s'élèvent à 893 k€, en hausse de 12% par rapport à 2015 ; augmentation dans une proportion supérieure à celle des consommations, en conséquence d'une hausse du tarif de distribution (ATRD).

Le service aux usagers

Sur ce domaine, il convient tout d'abord de rappeler que le concessionnaire GRDF fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante (inactif et improductif) de 22,3%. Cette valeur est inférieure à celle constatée au terme de l'exercice précédent (23,0%). Les statistiques présentées par le délégataire doivent être considérées avec réserve, sa connaissance de la capacité de raccordement s'affinant avec le projet RIO2. Quoi qu'il en soit le rapprochement des taux de raccordement improductifs avec l'ancienneté des dessertes communales conduit à s'interroger sur l'équilibre économique de certaines infrastructures pour lesquelles les taux de raccordement improductifs sont supérieurs à la moyenne.

Notons à ce titre que le concessionnaire a été interrogé sur les actions spécifiques menées sur le territoire d'Energie Eure-et-Loire en termes de « promotion de l'usage du gaz », considérant qu'une part du tarif de distribution est allouée à cette activité. Le concessionnaire a évoqué des actions locales sa présence sur les lieux pour porter un message incitatif, mais n'est nullement en mesure de mentionner des actes spécifiques au territoire de la concession. Une analyse plus détaillée des actions engagées par GRDF en matière de densification des usagers le long des réseaux pourrait être envisagée.

S'agissant de l'analyse de l'évolution des réclamations notons une baisse globale de leur volume (-66%) entre 2015 et 2016. Ces réclamations ont majoritairement été émises par les fournisseurs pour le compte des usagers. Les réponses apportées à l'ensemble des réclamations par le concessionnaire ont été réalisées à 100% dans les délais qui lui sont impartis (15 jours pour des réclamations fournisseurs et 30 jours pour les réclamations directement adressées par les usagers).

Enfin, rappelons la difficulté persistante que le concessionnaire éprouve à extraire les statistiques associées à de multiples aspects caractéristiques du service aux usagers et notamment s'agissant de la qualité des statistiques associées aux prestations récurrentes (actes réalisés et recettes associées) telles que les locations de compteurs ou de détenteurs (prestations représentant une part significative des recettes perçues par GRDF en dehors de l'acheminement).

² Taux de desserte : Nombre de points de livraison actifs/nombre de résidences principales

Conclusions

Les informations mises à disposition

Notons tout d'abord que cette année 2016 a été marquée, par la modification d'un certain nombre de données produites à Energie Eure-et-Loir par le concessionnaire GRDF. Ainsi il convient de souligner que le tableau de bord des concessions a pu reposer sur une base d'information globalement significative, même si elle demeure d'un niveau en deçà de ce qu'Energie Eure-et-Loir pourrait attendre.

Plus précisément il convient de rappeler des **carences d'inventaire** qui perdurent :

- Du point de vue technique pour les branchements individuels ainsi que pour l'exhaustivité des robinets de réseau (vision restreinte aux robinets dits "utiles" à l'exploitation) ;
- Au niveau comptable pour les branchements particuliers en immeubles collectifs.

Par ailleurs certaines informations n'ont **pas été transmises**, et notamment :

- Le dénombrement des actes de surveillance et de maintenance par identifiant d'ouvrage ;
- Les dépenses d'entretien et de maintenance engagées sur l'exercice ;
- Les informations comptables concernant les communes de Laons et Orgères-en-Beauce.

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que pour un certain nombre d'informations, la production de l'information a été « promise » pour l'exercice suivant.

Enfin, il conviendra de porter une attention particulière au cours de l'exercice à venir afin de s'assurer que Energie Eure-et-Loir puisse disposer d'un niveau d'informations comptables par contrat de concession d'un niveau a minima similaire à celui de l'exercice 2016.

L'analyse des principaux indicateurs

L'analyse des données produites sur l'exercice 2016 amènent à émettre les conclusions et les recommandations suivantes :

- Des infrastructures communales exploitées par GRDF d'un âge relativement avancé. Le niveau des investissements réalisés dans le cadre d'extensions ou de renouvellements ne permet pas de maintenir l'âge moyen des biens à niveau constant, cet âge moyen qui est en croissance continu depuis 2011 ;
- Une difficulté d'appréhender l'activité de surveillance et de maintenance par ouvrage alors que l'information existe ;
- Une hausse du nombre d'incidents affectant les biens concédés. Les taux d'incidents constatés sur le périmètre s'inscrivent à des niveaux maîtrisés légèrement supérieurs à ceux constatés sur les autres concessions auditées par AEC ;
- La mise à disposition des équipements en défaut lors des incidents permet une analyse plus approfondie des incidents affectant les ouvrages concédés. Les ouvrages de raccordements, et plus spécifiquement leurs parties actives, sont les plus touchés par ces incidents. De plus les causes à l'origine de ces incidents (altération/défaillance) suggèrent un besoin de remplacement plus soutenu de ces équipements. Une analyse plus approfondie pourrait alors être engagée concernant ces ouvrages, à la fois sur les incidents survenus mais également sur la politique de renouvellement ;
- Une capacité de raccordement exploitée par GRDF improductive à hauteur de 22,3% conduisant à s'interroger sur la l'efficacité de l'activité de promotion du gaz échue à GRDF et pour laquelle il est rémunéré ;
- Un manque de lisibilité concernant les informations relatives aux prestations récurrentes (notamment les locations de compteurs et de bloc de détente) ;

- Un volume de réclamations adressées à GRDF en baisse et un respect des délais de réponse dans la totalité des cas ;
- Les difficultés de procéder à certains correctifs d'anomalies identifiées sur les états comptables quant à la valorisation des biens concédés ou la qualité de leur enregistrement comptable (sur ou sous-valorisation d'ouvrages, défauts d'enregistrement de remises gratuites, ...). A terme un plan d'action ciblé pourrait être engagé par le concessionnaire afin de limiter les risques financiers qui pèsent sur Energie Eure-et-Loir ;
- Une détérioration des cohérences globale et communale des états d'inventaire technique et comptable sur les canalisations due à l'absence d'éléments comptables concernant les communes de Laons et d'Orgères-en-Beauce ;
- Une amélioration des états techniques transmis à Energie Eure-et-Loir s'agissant des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble (présentation sous un format « chaînés»). Cependant il convient d'observer une sur-représentativité importante de l'inventaire comptable tenu à jour par GRDF par rapport au dénombrement technique des ouvrages de raccordement. De plus, il n'a toujours pas été spécifié à Energie Eure-et-Loir les méthodes et les conséquences du rapprochement d'inventaire envisagé pour 2018 par le concessionnaire.